



EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 avril 2026

Présidence de Monsieur Laurent MELIN, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un avril à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent MELIN.

N°5-1f

Etaient présents : M. Laurent MELIN, Maire, M. Florent PLAS, Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, M. Dorian LASCAUX, Mme Hélène DESCHAMPS, M. Jean MOULY, Mme Violaine BOUILLAGUET, M. Thomas MADELMONT, Mme Sylvie DALESME, Maires - Adjoint, Mme Annette BOURDET-BERTRAND, Mme Nicole LATHIERE, Mme Anne BOUYER, Mme Nicole ESTERLE, Mme Jacqueline RONOT, M. Michel CAILLARD, M. Henry TURLIER, M. Jean-Paul PETIT, M. Bruno CARRAT, Mme Marie-Josée PINTO, Mme Cécile THEVENET, Mme Hyeri ZIOLO, M. Jean-Pierre ROUANNE, Mme Sophie DERUBE, M. Régis DESTRUEL, M. Mathieu MOUSSOUR, M. Baptiste NAVES, Mme Yvette FOURNIER, Mme Catherine LAVERGNE, M. Bernard COMBES, M. Pascal CAVITTE, Mme Judith BERLAND, M. Nicolas MARLIN et M. Thierry GRECK, soit 33 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Dorian LASCAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de la commission municipale – Affaires sociales, Solidarités et Santé

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-22,
- Considérant que le Conseil Municipal souhaite former des commissions municipales qui seront chargées d'un travail d'instruction sur toute question relevant de l'activité communale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 1- Décide** la formation d'une commission municipale « Affaires sociales, Solidarités et Santé ».
- 2-** Cette commission est composée de 10 membres dont le Maire, Président de droit.
- 3- Désigne** pour siéger dans cette commission :

Monsieur le Maire, Président de droit, Monsieur Thomas MADELMONT, Madame Annette BOURDET-BERTRAND, Madame Nicole LATHIERE, Madame Anne BOUYER, Madame Jacqueline RONOT, Madame Hyeri ZIOLO, Monsieur Nicolas MARLIN, Madame Catherine LAVERGNE, Monsieur Thierry GRECK

4- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



Le secrétaire de séance

Dorian LASCAUX



Transmis au Contrôle de Légalité le : 24 AVR. 2026
Date et ref de l'accusé de réception : 24 AVR. 2026

DS-MF-21042026